

Jeudi 8 novembre 2018 aura lieu à Gap le procès de 7 militant.e.s dont 4 Français.e.s, 2 Suisses et une Italienne.

Ceux-ci risquent 10 ans de prison et 750.000 euros d'amende.

Il leur est reproché «l'aide à l'entrée sur le territoire français d'étrangers en situation irrégulière, le tout en bande organisée» à l'occasion de la marche de solidarité du 22 avril dernier. Cette manifestation au caractère spontané était une réaction aux provocations racistes et dangereuses du groupuscule Génération Identitaire qui depuis la veille bloquait en toute impunité le col de l'Echelle.

Suite à cette marche, 3 militant.e.s ont été mis en détention provisoire durant 11 jours, puis assignés à résidence durant plus de 25 jours. Il/elles ont finalement été remis.e.s en liberté dans l'attente de la décision du Conseil Constitutionnel sur le délit de solidarité. Cette décision, tombée le 6 juillet, n'a en rien affecté leur situation, toujours pénalement répréhensible. En effet, le Conseil Constitutionnel a décidé que la solidarité devait se réduire à apporter une aide humanitaire ponctuelle côté français à celles et ceux qui, au péril de leur vie, parviennent à franchir la frontière. Ne seraient donc pas répréhensibles ceux qui aideraient par hasard, sans remettre en cause les politiques migratoires ; et condamnables celles et ceux qui s'organiseraient en solidarité !

Suite à cette décision, quatre nouvelles personnes ont été placées en garde à vue et se retrouvent également poursuivies, pour les mêmes motifs.

Leur procès à tous les 7 se déroulera le 8 novembre prochain au Tribunal de Gap.

Cette convocation groupée en justice fait suite aux nombreuses pressions et tentatives d'intimidations que subissent depuis des mois les personnes solidaires.

Elle s'inscrit aussi dans un contexte de renforcement de la violence des politiques migratoires depuis de nombreuses années. Ce durcissement touche plus particulièrement les personnes en exil qui en sont les principales victimes (enfermement, renvoi, délit de faciès, vol, passage à tabac, menace à l'arme à feu, intimidation, ...).

Pourtant, dans le même temps, la solidarité qui refuse cette mise en danger des personnes est passible d'une accusation de trafic d'êtres humains alors qu'elle cherche à prévenir les risques mortels en montagne et à faire respecter les droits et les libertés fondamentales de plus en plus sacrifiés au profit d'exigences sécuritaires et identitaires. Cette situation désastreuse et injuste qui prévaut à la frontière nous pousse aussi à adopter un regard critique sur les dysfonctionnements de cette société capitaliste (histoire esclavagiste et coloniale, pillage des ressources, changement climatique, corruption, guerres impérialistes,...) dont des milliers d'exilé.es subissent les conséquences.

Au-delà du soutien aux 7 personnes convoquées en justice, nous tenons à ce que la solidarité qui se manifesterà lors de ces mobilisations soit une occasion de témoigner de notre solidarité aux personnes en exil perpétuellement criminalisées et déshumanisées, de dénoncer les violences et mécanismes sociétaux dont elles sont victimes et de faire des propositions pour un monde plus accueillant pour toutes et tous.

A cet égard, nous appelons à un rassemblement de soutien le plus large possible le 8 novembre devant le tribunal à Gap ainsi qu'à des actions de soutien décentralisées partout, en amont et jusqu'à la date du procès !

Les frontières sont humaines et non naturelles, à nous de les défaire !